

## AVIS PUBLIC

### ADOPTION DU RÈGLEMENT CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX

Avis est par les présentes donné par la soussignée, greffière de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, que le conseil municipal a donné avis de motion et déposé le projet de règlement suivant lors de sa séance ordinaire du 18 janvier 2023 :

#### RÈGLEMENT 690-1 MODIFIANT LE 690 CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX

Ce projet de règlement, tel que son nom l'indique, constitue une modification du règlement 690, lequel a été adopté le 9 février 2022. Les modifications apportées sont les suivantes :

- Ajout de la sanction prévoyant la participation à une formation sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, aux frais du membre du conseil, dans le délai prescrit par la Commission municipale du Québec ;
- Ajout de la sanction prévoyant une pénalité, d'un montant maximal de 4 000 \$, devant être payée à la municipalité ;

Ainsi, les objectifs du règlement demeurent les suivants :

- Accorder la priorité aux valeurs qui fondent les décisions d'un membre du conseil de la Ville et contribuer à une meilleure compréhension des valeurs de la Ville;
- Instaurer des normes de comportements qui favorisent l'intégration de ces valeurs dans le processus de prise de décision des élus, et, de façon générale, dans leur conduite à ce titre;
- Prévenir les conflits d'éthiques et, s'il en survient, aider à les résoudre efficacement et avec discernement;
- Assurer l'application des mesures de contrôle aux manquements déontologiques.

Que ce règlement sera adopté lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui se tiendra le mercredi 8 février 2023 à 20h à l'hôtel de Ville situé au 3000 chemin d'Oka, à Sainte-Marthe-sur-le-Lac.

Avis est aussi donné que ce projet de règlement est déposé au Service du greffe à l'hôtel de ville, situé au 3000, chemin d'Oka, Sainte-Marthe-sur-le-Lac, où toute personne peut en prendre connaissance durant les heures d'ouverture des bureaux et qu'il est également accessible sur le site Internet de la Ville dans la section Vie- municipale / Séance du conseil : <https://www.ville.sainte-marthe-sur-le-lac.qc.ca/vie-municipale/seances-du-conseil/>.

Donné à Sainte-Marthe-sur-le-Lac, ce 23<sup>e</sup> jour du mois de janvier 2023.



Me Marie-Josée Russo  
Greffière